



# Découvrez le DAC en quelques questions

## Dans quelles situations je sollicite le DAC ?

- Des situations complexes
- Un isolement
- Des problèmes sanitaires
- Des difficultés socio-économiques
- Une multiplicité des intervenants

Une équipe pluriprofessionnelle à  
votre disposition dans tout le Loiret.

Toute demande d'appui de situation  
complexe sera prise en compte.

Le DAC n'a pas vocation à traiter les  
situations d'urgence.

## Comment saisir le DAC ?

Retrouvez la fiche de demande d'appui  
sur notre site internet :

<https://www.appuisanteloiret.fr/professionnel/le-dispositif-appui-coordination-dac/>

Vous êtes professionnel, pour toutes  
informations contactez-nous :



### Siège Social

Appui Santé Loiret,  
25 Avenue de la Libération  
45000 ORLEANS



02 38 248 248



[dac45@appuisanteloiret.fr](mailto:dac45@appuisanteloiret.fr)

ou si vous possédez une messagerie  
sécurisée



[appuisanteloiret@cvl.mssante.fr](mailto:appuisanteloiret@cvl.mssante.fr)  
[appui-santeloiret@medical45.apicrypt.org](mailto:appui-santeloiret@medical45.apicrypt.org)

Découvrez nos autres antennes sur le  
département à Beaugency, Beaune, Gien,  
Montargis, Sully sur Loire...

Découvrez les autres  
activités d'Appui Santé  
Loiret sur notre site  
internet via ce flash  
code !



Dispositif d'appui  
à la **coordination**  
Loiret

Appui Santé Loiret porte le Dispositif  
d'Appui à la Coordination du Loiret



Nous contacter au 02 38 248 248

# Définition du DAC

Le DAC est le résultat de la fusion des dispositifs **MAIA\*** et de la **Plateforme Territoriale d'Appui** formant un seul et unique dispositif pour le Loiret.



\***MAIA** : Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

# Les missions

Le DAC aide l'ensemble des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux, rencontrant des situations complexes autour du patient, **quels que soient son âge et ses pathologies**.

Les missions du DAC sont définies par le texte de loi 2019-774 du 24 juillet 2019. Il vient en appui des prises en charge, sans se substituer aux professionnels.

